

Missions élargies, baisse de salaires... À Nantes, cri d'alarme des accompagnants d'élèves handicapés

Les accompagnants des élèves en situation de handicap lancent un nouveau cri d'alarme. Un rassemblement est prévu ce jeudi 20 octobre, devant le conseil départemental à Nantes.



Pas la première fois que les accompagnants des élèves en situation de handicap dénoncent leurs conditions de travail et la non-reconnaissance de leur métier. Ici, lors d'une manifestation à Nantes. | ARCHIVES FRANCK DUBRAY/OUEST-FRANCE

« Le manque de personnels pour accompagner les élèves en situation de handicap est immense. Des élèves ne sont toujours pas accompagnés », déplore la FSU 44. Le syndicat a organisé, mercredi 12 octobre, à Nantes, une réunion des Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Le bilan, dit-il, est « accablant ».

La FSU dénonce « des missions aux contours toujours élargis », des « organisations absurdes ». « Les AESH sont mutualisés pour permettre de rogner la quotité horaire (temps de travail contractuel, N.D.L.R.) d'accompagnement, afin que toutes et tous les élèves soient accompagnés un peu. Certains élèves sont même renvoyés chez eux une partie de la semaine, faute d'accompagnants, souligne la FSU. Les emplois du temps des AESH ne sont jamais fixés et changent parfois de la veille pour le lendemain. »

Second contrat de travail

Autre point qui fâche : les baisses de salaires. Une disposition juridique impose depuis peu aux collectivités territoriales de prendre en charge la rémunération des AESH sur le temps périscolaire. Les accompagnants ont dû signer un second contrat de travail, en plus de celui signé avec l'Éducation nationale. « Ces contrats prévoient de les payer en vacances, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunérés en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie. »

Cette situation conduit les AESH soutenus par la FSU 44 à appeler l'ensemble des AESH « à ne pas signer ces nouveaux contrats tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites ».

Ils appellent aussi à un rassemblement ce jeudi 20 octobre, à 17 h 30, devant les locaux du conseil départemental à Nantes, où se tiendra un conseil départemental de l'Éducation nationale.

Nantes. Pour les accompagnants des élèves handicapés, des nouveaux contrats qui ne passent pas

Depuis la rentrée, les accompagnants des élèves en situation de handicap dépendent de deux employeurs différents. Une situation qui les précarise encore davantage. Ils manifestaient, ce jeudi 20 octobre, à Nantes.



À l'initiative de la FSU, un rassemblement était prévu ce jeudi soir pour dénoncer la situation des accompagnements des élèves en situation de handicap. | OUEST-FRANCE

« Depuis septembre, le rectorat ne paie plus nos heures de travail sur le temps de la pause méridienne. Mais seulement l'accompagnement sur le temps scolaire. Le temps de la pause méridienne, où les élèves handicapés ont aussi besoin d'être accompagnés, c'est un nouveau contrat, avec le conseil départemental, payé à la vacation. » Françoise est accompagnante pour élèves en situation de handicap (AESH) depuis trois ans. Et ne digère pas ces nouvelles dispositions. « C'est une perte de salaire. Une sur-précarisation et un mépris absolu », dénonce-t-elle.

Jusqu'à présent, les contrats annualisés des AESH avec le rectorat prenaient en compte tous les temps d'accompagnement. « Ces contrats prévoient de les payer en vacations, selon des modalités qui laissent entendre que les personnels ne seront pas rémunérés en cas d'absence d'élèves ou d'arrêt maladie, alerte la FSU. Cette baisse de salaire potentielle est inacceptable. »

Elle a organisé un rassemblement, ce jeudi soir 20 octobre, devant le conseil départemental, à Nantes, où se tenait un conseil départemental de l'Éducation nationale.

« Une sur-précarisation à long terme »

Françoise, elle, a refusé de signer ce nouveau contrat. « Accepter cela, c'est s'engager sur une sur-précarisation à long terme. »

D'autres AESH, soutenus par la FSU, ont appelé leurs collègues à ne pas signer ces nouveaux contrats, « tant que les autorités n'auront pas donné des garanties sérieuses sur les salaires, les carrières, les retraites ». De leur côté, les élus de la majorité du conseil départemental ont demandé au ministre de l'Éducation nationale de « prendre les dispositions nécessaires pour que les AESH retrouvent un employeur unique et dépendent donc exclusivement de l'Éducation nationale ».

Le recours à deux employeurs différents, disent-ils, va contribuer à les fragiliser davantage, et, « in fine, à pénaliser les enfants qu'ils accompagnent dans les établissements scolaires ».